Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 22 (1937)

Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LAUSANNE, AVRIL 1937 No 4 22me ANNEE

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition : IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) : BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

De l'effort personnel et de l'esprit de solidarité dans la vie du paysan d'aujourd'hui

A l'occasion de la traditionnelle réunion annuelle des jeunes agriculteurs neuchâtelois au Camp de la Sagne, M. Pierre Urfer, vétérinaire à Fontainemelon (un pionnier ardent de la cause Raiffeisen dans le canton de Neuchâtel) a présenté sur ce sujet une étude remarquable que le « Messager Raiffeisen » est heureux de publier.

Quelques-uns d'entre vous ont cru, peut-être, en apprenant que je parlerais au Camp de la Sagne, que j'allais leur proposer un remède magique aux difficultés actuelles de l'agriculture. Quoique mon métier soit de distribuer des drogues, je ne possède pas la formule de cette drogue-là qu'il me serait pourtant si agréable de vous distribuer aujourd'hui.

Je vous entretiendrai simplement de mes expériences et de mes constatations de tous les jours lors de mes tournées dans la campagne. Car, vous le savez, malgré ma profession ou plutôt à cause d'elle, je partage quotidiennement les craintes, les soucis et les joies du paysan. Le contact constant avec sa vie pénible et son labeur souvent ingrat, m'a forcément amené, depuis longtemps, à rechercher comment on pourrait adoucir son sort, et surtout rendre son travail plus rémunérateur.

J'ai cru longtemps que je trouverais cette solution au dehors ; et par dehors, je veux dire : Etat, Confédération, Canton, Commune, organisations agricoles actuelles, etc. Mais le chemin facile des subventions ne peut mener l'agriculture vers le salut. Car, en sollicitant sans cesse l'aide du dehors, on affaiblit en même temps chez l'individu, le sens de l'honneur et de la responsabilité !

Conséquences d'un excès de crédit

Combien de fois n'ai-je pas entendu dire : « Oh ! les agriculteurs, ils aiment à avoir des dettes, ils ne tiennent pas du tout à rembourser, ils préfèrent emprunter toujours à nouveau, creuser un trou ailleurs, engager leur voisin, leurs parents, leurs amis, par des cautionnements qu'on n'ose pas leur refuser. »

Ces termes sont peut-être exagérés, mais il est vrai qu'à la campagne on a souvent abusé dans ce domaine, tant on s'est habitué à prendre ce chemin dont je viens de vous parler, ce chemin facile qui conduit vers le secours extérieur, alors que l'énergie virile cherche en elle-même son salut.

Si l'on ne fait pas enfin un sérieux effort pour changer de direction, le mal ne fera qu'empirer, et je ne peux m'imaginer ou l'on aboutira dans l'agriculture.

Il faut absolument modifier tout cela, si l'agriculteur veut encore trouver le crédit nécessaire pour l'exploitation d'un domaine.

Vous savez aussi bien que moi, sinon mieux, combien le paysan a de difficultés pour trouver de l'argent ou des cautions. Beaucoup de prêteurs ont été déçus par la manière désinvolte dont bien des agriculteurs ont tenu leurs engagements. Et ici, Messieurs, je me permets de déclarer que l'aide de l'Etat à l'agriculture a souvent été bien mal récompensée, et que son effet moral n'a pas toujours été salutaire. Ceux qui ont instauré ces mesures ont cru bien faire, il est inutile de les critiquer ; le résultat les a sûrement déçus ! Il faut une réforme urgente et profonde, mais comme pour toutes les réformes, il faut d'abord que les conceptions et l'esprit se modifient. La volonté de l'effort individuel et personnel, l'honneur de faire face à ses engagements par ses propres moyens, doivent renaître absolument.

Je sais combien votre métier est dur et ingrat ; souvent le travail n'est pas récompensé ; le gel, la grêle guettent ce que vous avez semé et cultivé avec soin, la maladie veille dans l'étable et l'écurie et abat la meilleure pièce de bétail. Mais si la nature est cruelle, il ne faut pas se laisser dominer ou troubler par elle. Comme dans le traditionnel exemple du roseau qui plie sous l'orage et ne rompt pas, il faut savoir se redresser sans cesse, résistant et calme, après les ennuis et les déceptions.

Voilà l'effort individuel, le vrai courage. Plus que dans tout autre profession, il est nécessaire dans l'agriculture, où la situation de l'homme dépend en quelque sorte directement des éléments.

N'oubliez pas le vieux proverbe qui dit « Aide-toi et le ciel t'aidera ». On oublie trop souvent la première partie, et l'on attend l'aide du ciel sous forme d'une subvention quelconque, en négligeant soi-même de montrer l'initiative et la persévérance qui seules permettent la réussite.

A quoi sert-il, et cela je l'ai vu souvent, d'aller se lamenter chez le voisin, de chercher un palliatif dans le vin et la débauche, de se dégoûter de son labeur de chaque jour. Nous sommes des faibles, c'est vrai, mais avec la confiance en Dieu et la persévérance dans le champ d'action où il nous a placés, tous nous pouvons triompher.

Ne nous asservissons pas à notre travail, mais ne le considérons pas non plus comme une corvée. Il sera comme nous le ferons : triste, indifférent ou joyeux !

Une attitude sereine vis-à-vis du travail monotone de chaque jour, c'est un rude effort pour l'homme, surtout quand le fruit de ce travail est toujours menacé comme c'est le cas dans votre profession. Mais, les plus belles satisfactions découlent de cette attitude. Il faut réapprendre la confiance en soi-même, qui s'inspire avant tout de la confiance en Dieu.

Ceux d'entre vous qui sont partis avec des charges trop lourdes, doivent évidemment être déchargés, bien qu'ils soient souvent responsables pour une grande part, de leur situation actuelle.

Bon et mauvais départs

Combien d'agriculteurs ont commencé l'exploitation d'un domaine ou d'une ferme sans aucun calcul préalable, sans chercher à savoir auparavant si leur entreprise était rentable. On a dû emprunter, trop emprunter. Parents et amis sont engagés dans l'affaire par les cautionnements. On n'a tenu aucun compte de conseils souvent judicieux. Parce qu'on voulait absolument acheter, on a

payé trop cher. Parce qu'on ne voulait pas qu'un autre vienne sur le domaine où peut-être s'étaient succédés quelques générations de famille, on s'est leurré sur ses possibilités. On a loué trop cher. Alors on débute avec des dettes trop lourdes qui entraveront toute l'existence. Et c'est pourquoi, aujourd'hui, il faut désendetter. Ce n'est pas la seule cause de la situation critique de l'agriculture, j'en conviens, mais ce n'en est pas moins un facteur important, dans la crise où elle se débat.

Ne pas partir à la légère, mais lestés des conseils de gens expérimentés, c'est déjà faire un grand pas.

En outre, il faut amasser quelques économies avant d'entreprendre n'importe quelle exploitation agricole. Cette petite réserve est nécessaire en prévision des mauvais jours (maladies, perte de récoltes, etc). Il est préférable d'aller s'engager quelques temps comme domestique ou vacher et d'accumuler quelque argent, plutôt que de commencer tout de suite comme patron et d'avoir tous les soucis et les charges qui lui incombent.

De plus, tous les débuts dans une affaire doivent être empreints de prudence et de modestie. A quoi sert-il d'avoir 10 vaches dans son étable si toutes sont engagées. Ne vaut-il pas mieux posséder en propre 5 pièces de bétail plutôt que d'en avoir 10 qu'il faut partager avec la banque et les cautions ?

Du reste, il devient difficile, si ce n'est impossible, d'obtenir encore des prêts d'argent dans de telles conditions. Souvenez-vous de ceci :

Pour mener à bien une exploitation agricole, il faut en premier lieu compter sur soi, sur son effort personnel, en dernier lieu seulement sur une aide extérieure, ou aide de l'Etat. Vous pourrez faire tous les stages que vous voulez dans les écoles et instituts agricoles, le résultat sera piètre si vous n'affirmez pas avec énergie votre volonté de vous en tirer honorablement par vos propres moyens.

Comme hier, comme aujourd'hui, comme demain, l'effort personnel reste à la base de toute réussite et il me semble qu'on l'oublie trop aujourd'hui, surtout à la campagne. Mais cet effort personnel n'aura toute sa valeur et n'atteindra tout son résultat que dans un cadre harmonieux où il pourra s'épanouir librement.

Hommes nouveaux, esprit nouveau

Pour s'adapter à la nouvelle situation qui se prépare il faut des hommes nouveaux. J'entends par hommes nouveaux, des hommes aux conceptions nouvelles. Ce que l'on a appelé crise, n'est qu'une grande renaissance qu'il nous appartient de diriger et de canaliser. Car, ce que nous ne dirigerons pas, nous devrons le subir, et il n'y a pas lieu de se réjouir d'une telle éventualité. Selon l'expression biblique, il nous faut renaître en esprit et en vérité, pour franchir l'étape nouvelle, qui est toute proche. Et pourtant, si nous n'avions pas détourné les yeux du Grütli, et perdu ce qui fit la force de nos pères, si nous avions mis un peu mieux en pratique notre belle devise nationale : Un pour tous..., nous n'aurions pas besoin aujourd'hui de tant d'efforts pour nous adapter à la vie et sauvegarder nos traditions et notre travail.

« Solidarité, fraternité », deux grands mots, une belle formule pour les banquets et les discours patriotiques. La réalité : Dans nos campagnes chacun travaille pour soi, il en a toujours été ainsi, à quoi bon changer ? Cette constatation m'a déjà inquiété lorsque j'étais tout jeune et ce que je vois dans mes tournées ne fait que confirmer mon opinion.

On s'occupe volontiers des petites affaires des autres, de celles qui ne nous concernent pas. L'effort de solidarité ne va souvent pas beaucoup plus loin. Combien de fois donnons-nous un conseil utile, désintéressé surtout, une aide efficace ? Parfois même la jalousie s'éveille envers celui qui cherche à se débrouiller, à se tirer d'affaire seul. La considération et l'estime vont à celui qui nous fait gagner le plus ! On vit en égoïste et l'on ne pense qu'à son intérêt. On profite du voisin, on est dominé par la pièce de cent sous ! — Et ainsi dans nos campagnes, les rapports entre gens du même village sont empoisonnés par la jalousie. Ne va-t-on pas même parfois jusqu'à se réjouir du malheur d'autrui et je n'exagère pas ! Alors, on se chicane pour un rien, on se boude pendant des années, on quitte une société locale en claquant les portes, parce qu'on a été froissé d'une façon insignifiante, par n'importe qui, par n'importe quoi.

Et les périodes électorales ! ! !

Quelles époques malfaisantes dans la vie du village. Bien avant la date fixée, on va déjà d'une écurie à l'autre pour combiner et chercher à gagner une ou deux voix. On regarde de travers les gens de partis différents ; les passions politiques se manifestent et empoisonnent l'ambiance générale. L'atmosphère du village restera troublée, intoxiquée longtemps encore après le jour fatidique !

Sachons nous comprendre !

Je n'exagère pas, j'ai vu tout cela.

Allez essayer de créer une institution quelconque, une caisse Raiffeisen, par exemple, dans nos villages soi-disant si paisibles. Il suffit d'en parler à gauche ou à droite pour qu'aussitôt on vous décourage et on vous mette en garde. — « Ici, vous ne réussirez pas, il y a trop de divisions, de partis et d'églises et puis... les gens sont spéciaux ! ! ! etc. Si on se laissait influencer par ces racontars, on n'oserait plus rien entreprendre nulle part. Et pourtant il ne faut pas laisser triompher cet esprit défaitiste. Il faut entreprendre quelque chose, car cette situation a duré trop longtemps. Ne considérons plus le voisin comme l'ennemi et le concurrent dont il faut profiter le plus possible ; n'attendons pas qu'il commence à changer d'attitude avant de modifier la nôtre. Abandonnons une fois pour toutes ces luttes sournoises et stériles. Cela n'ira pas tout seul, je le sais, tant on est déformé par l'habitude et surtout le matérialisme de notre époque. Mais vous, chers paysans, dont les charrues creusent la même terre, vous dont les sillons se touchent, vous qui voyez chaque année les saisons vous combler de leurs dons, ou détruire brutalement vos espérances, agriculteurs d'un même village, restez forts et unis pour défendre le même idéal, les mêmes intérêts, pour rendre votre tâche moins ingrate et mettre à l'honneur le beau métier qui est le vôtre.

Que le fort aide le faible, que le riche aide le pauvre, que l'homme intelligent conseille celui qui l'est moins, et ne s'en moque plus. L'ère de l'égoïsme ne nous a apporté que le trouble. Affranchissons-nous donc de cet esprit malveillant et il y aura quelque chose de changé, et la vie sera meilleure dans nos campagnes.

La solidarité ne consiste pas seulement à fonder des sociétés d'agriculture, des fédérations laitières, des syndicats d'élevage, une Union suisse des paysans même, toutes œuvres ne travaillant que dans le domaine matériel.

Le village, cellule politique

L'aide doit partir du village, de la paroisse, cellule naturelle de toute organisation politique actuelle. C'est dans ce cadre familier que la vraie solidarité peut facilement s'épanouir et assister celui qui est dans la gêne et pourtant mérite le secours. Les différentes organisations existantes d'entr'aide doivent se renseigner sur chacun avant d'assister qui que ce soit. Elles sont souvent mal informées, leur champ d'activité étant trop vaste. Si l'aide vient de plus

loin encore (canton ou Confédération) il faut passer par un système compliqué d'intermédiaires et elle sera souvent mal répartie. Je vous cite l'exemple que j'ai déjà mentionné en passant, du mécontentement causé à la campagne, dans bien des endroits, par les crédits accordés pour le désendettement. De ces prêts, de ces aides accordées peut-être trop facilement, les bénéficiaires ne se sont pas toujours montrés très dignes. Et parfois ceux qui méritaient véritablement l'intérêt ont pâti pour les autres.

Dans ce village, on connait chacun, on sait si l'agriculteur mérite l'aide, on peut le surveiller discrètement, car vous le savez : « Si l'esprit est souvent bien disposé, la chair est faible, parfois très faible ». On verra si l'homme tient ses engagements, s'il fréquente **un peu** moins l'auberge, s'il use **un peu** moins de tabac ! Bref ! s'il fait lui, le premier, l'effort nécessaire et personnel pour sortir de sa mauvaise situation. En outre, il est certain que l'individu auquel on est venu en aide, qui a pris ses engagements vis-à-vis des membres de la grande famille villageoise, cherchera davantage à respecter ses engagements, que si l'aide lui est parvenue de loin, de trop loin.

Le crédit basé sur l'entr'aide villageoise

En redonnant au village et à la paroisse sa vraie mission, on fera renaître la confiance et la bonne entente, l'amour du prochain. Pour cela, il faut que partout, les meilleurs s'unissent pour lutter contre l'égoïsme, le manque de franchise, la paresse, l'insouciance et les méfaits de la politique. Créons des institutions nouvelles basées sur les principes de la solidarité chrétienne, des institutions qui obligent la manifestation de cette solidarité lorsqu'elle n'ose pas, ou ne veut pas s'exprimer librement. Vous le devinez, avant de terminer mon exposé, je désire vous dire quelques mots des caisses de crédit mutuel dont on vous a déjà parlé ici-même l'an passé, et dont je suis un ardent partisan. Institutions qui me semblent permettre la manifestation parfaite de la solidarité paysanne, telle que je l'ai évoquée durant ma causerie, je parle ici des Caisses Raiffeisen.

Dans le canton de Neuchâtel, le développement de ces caisses n'a malheureusement pas pris beaucoup d'extension durant l'année 1936 et pourtant je suis convaincu que c'est un des remèdes les plus efficaces au marasme actuel de l'agriculture. Les grands économistes modernes me prendraient peut-être pour un naïf en entendant cela, mais puisque c'est ma conviction, je fais, je ferai toujours mon possible pour favoriser la création et le développement de telles caisses dans le canton de Neuchâtel.

* * *

La création d'une de ces caisses n'est pas quelque chose de facile. On se heurte là aussi à tant de méfiance chez ceux dont on voudrait faire le bonheur, tant d'égoïsme, de querelles mesquines, de partis politiques ou de familles, quand ce n'est pas de clans. Il faut ménager celui-ci ou celui-là, il faut faire un dosage délicat de vert et de rouge, de nationaux et d'indépendants dans les comités de ces caisses. Cela devient parfois si compliqué qu'on est obligé d'y renoncer. Et puis, Messieurs (je ne voudrais froisser personne en disant cela) il est quelquefois difficile de trouver suffisamment d'éléments désintéressés de « meilleurs » pour constituer une caisse dans un village.

Et pourtant cela ne doit pas nous décourager. De bonnes institutions aideront certainement les hommes à modifier leurs conceptions. Et c'est à quoi tendent les Caisses Raiffeisen dans la mesure du possible. Par elles aussi, on préviendra l'endettement d'une manière pas trop arbitraire, sans lois tracassières.

Une telle tâche n'est pas facile à réaliser du premier coup, mais, et ceci s'adresse surtout aux organes dirigeants des jeunes caisses neuchâteloises, il faut négliger les ennuis du début et observer strictement les principes qui sont à la base des dites caisses.

Obstacles à vaincre

Il ne suffit pas, bien entendu, après la création d'une telle institution, de se croiser les bras en croyant que tout est sauvé et que là s'arrête l'effort. Au contraire. C'est à ce moment qu'il faut la faire prospérer, la développer sainement, lui faire rendre tout ce dont elle est capable. Il faut qu'elle s'impose par la conduite exemplaire de ses membres, de tous ses membres, qu'elle force la confiance de chacun, au dedans et au dehors. Il faut qu'elle marche droit en un mot. Elle n'aura plus alors un rôle uniquement matériel à jouer, mais son influence gagnera aussi le domaine de la morale. Petit à petit elle tendra à faire naître au village une meilleure compréhension mutuelle. Elle replacera l'homme au-dessus de l'argent ; le riche aidera le pauvre pratiquement, tous les jours, puisque l'argent déposé dans ces caisses peut être prêté à un taux moins élevé que partout ailleurs. Et la caisse est là avant tout pour aider le faible, par son crédit et par ses conseils, et pas dans un but lucratif. C'est pourquoi, il est nécessaire que le faible soit aussi représenté dans les organes dirigeants de ces organisations. On a de la peine souvent à faire admettre cela à notre époque essentiellement matérialiste. Disons tout de suite qu'il est naturellement inutile d'octroyer du crédit à un agriculteur si les garanties, autant matérielles que morales, ne sont pas suffisantes. On ne fait ainsi que rendre un mauvais service à l'intéressé.

Les principaux obstacles que j'ai retrouvés partout, pour entraver la constitution des Caisses Raiffeisen, sont les suivants :

1. Méfiance, égoïsme, manque de franchise ;
2. Les gens fortunés craignent pour leur argent ;
3. Les agriculteurs dans la gêne croient que, sans capitaux importants, on ne peut monter une dite caisse,

J'ai suffisamment parlé de la méfiance et de l'égoïsme pour ne pas y revenir maintenant. En ce qui concerne les garanties des déposants, je peux vous assurer que l'argent confié aux Caisses Raiffeisen y est plus en sécurité que partout ailleurs. Le secret y est gardé également. Seuls, les emprunteurs divulguent quelquefois eux-mêmes la somme prêtée. Quant au troisième argument, mon expérience dans ce domaine me permet de déclarer qu'il est beaucoup plus difficile, aujourd'hui, de trouver des hommes pour fonder des Caisses Raiffeisen, que de trouver des capitaux.

* * *

Ainsi donc, Messieurs, plus rien ne doit nous arrêter dans cette voie. Il n'est pas de difficultés qu'on ne puisse surmonter. Prenons un poste à l'avant-garde, ne nous contentons pas de marcher au dernier rang. Par l'effort individuel d'abord, par la volonté de solidarité ensuite, nous saurons faire triompher un idéal nouveau.

Mais, chers agriculteurs, seule la confiance en Celui qui nous a mis sur cette terre, nous permettra d'arriver au but. Confiance dans celui qui règle nos vies, qui bénit la semence et la fait lever, et qui, malgré notre ingratitude quotidienne, pare chaque année à nouveau nos campagnes, de la magie du printemps, de la splendeur de l'été et de la douceur de l'automne, lorsque nos beaux troupeaux s'éparpillent dans les prés, et animent nos vallons du son de leurs clochettes.

Que sans cesse résonne dans nos cœurs cette strophe confiante du crédo du paysan que vous connaissez tous :

...Dans les sillons creusés par la charrue,
Quand vient le temps je jette à pleines mains,
Le pur froment qui pousse en herbe drue,
L'épi bientôt va sortir de ce grain.
Et si parfois la grêle ou la tempête,
Sur nos vallons s'abat comme un fléau,
Contre le ciel, loin de lever la tête,
Le front courbé, j'implore le Très-haut.

Pierre Urfer.

Le désendettement agricole devant le Conseil national

Dans un précédent article (voir No. d'octobre 1936 du Messager Raiffeisen) nous avons essayé de dégager les principaux éléments de cette loi sur le désendettement agricole que le Conseil fédéral soumet aux Chambres fédérales.

A cette occasion, nous exprimions les craintes que nous inspirait ce projet de loi touffue et compliquée qui est un compromis entre le paysan surendetté, les créanciers, les cautions et la communauté, chacun fournissant sa part de l'œuvre collective. Nous disions que si elle était adoptée, cette loi aurait certainement des répercussions considérables sur l'évolution future du crédit agricole et sur toute la vie économique et sociale à la campagne. Nous demandions que le projet soit en tout cas soigneusement revu et amendé avant d'être pris en considération.

* * *

Lors de la dernière cession des Chambres fédérales, le Conseil national a abordé ce problème vaste et complexe du désendettement de l'agriculture.

Le projet du Conseil fédéral avait paru si gros de conséquences à la Commission qui l'a étudié qu'elle s'est fractionnée en plusieurs tronçons et qu'elle n'est pas même arrivée à se faire une opinion définie sur le sujet. On a vu que la nouvelle loi prévoit deux choses fondamentales : désendetter l'agriculture et prendre des mesures pour prévenir un nouvel endettement du sol. Au sein de la Commission une majorité s'était formée pour renvoyer le premier plan au Conseil fédéral pour nouvelle étude et aborder immédiatement le second. Une minorité de la commission demandait par contre de voter l'entrée en matières immédiate du projet complet.

Durant trois séances, le Conseil national a discuté cette délicate question de l'assainissement agricole. Au cours des débats toutes les nuances d'opinion s'exprimèrent dans les propositions les plus diverses. Certains députés voulaient renvoyer toute l'affaire au Conseil fédéral. D'autres pensaient qu'il appartenait à la Commission de reprendre ses études jusqu'à ce qu'elle arrive à se mettre d'accord. Certains députés voulaient encore laisser passer quelques mois avant de prendre une décision, sous prétexte que l'on ne peut encore mesurer exactement les conséquences de la dévaluation. D'autres enfin pressaient la Chambre de voter la loi sans délai, faisant ressortir que le surendettement agricole a pris de telles proportions qu'il est impossible d'ajourner l'assainissement. Pour certains, il s'agissait surtout de tenir une promesse politique : il y a dix ans que l'on parle de cette loi, il faut réaliser les espérances qu'elle suscite... Il semblait qu'on arriverait jamais à se mettre d'accord. M. le conseiller fédéral Baumann, chef du Département de Justice et Police, a défendu son projet de loi. Il a fait ressortir que le désendettement était une œuvre nécessaire. Il estime que l'augmentation du prix du lait, la baisse des taux hypothécaires, les effets favorables de la dévaluation diminueront le nombre des entreprises à secourir et que le projet permettra de supprimer un certain nombre de subventions agricoles.

Finalement, la Chambre a voté le principe du désendettement. Il s'est trouvé 107 députés contre 47 pour approuver l'entrée en matière pure et simple.

Mais il convient de ne pas donner à ce vote une signification exagérée. C'est surtout un vote «électoral»; bien des députés représentant des régions agricoles ont certainement voté pour la discussion de l'ensemble du projet parce qu'une autre attitude aurait été exploitée par leurs adversaires politiques, qui les auraient fait passer pour des ennemis des paysans devant leurs électeurs. Leur vote ne signifie pas qu'ils attendent de la loi tous les avantages que certains font miroiter. On a remarqué aussi l'absence, au moment du scrutin, de nombreux députés bourgeois de la Suisse romande. Le vote du Conseil national ne signifie du reste pas grand chose. L'entrée en matière est bien votée mais la loi doit passer encore par le crible de la discussion de détail. Ce sera pour une autre session, la Commission n'étant pas en meure de rapporter à ce sujet. Il y a de quoi occuper le Conseil pendant plusieurs séances. Enfin il y a le risque du referendum qui jettera peut-être par terre tout l'édifice.

* * *

Au cours des débats les rapporteurs de la Commission et les orateurs ont fait un exposé des motifs de la nouvelle loi et ont soumis le projet du Conseil fédéral à une première critique générale.

Essayons de dégager les arguments principaux et les objections les plus pertinentes qui ont été mises en valeur au cours de la discussion.

Excellent au point de vue juridique et technique, le projet appelle de grandes réserves au point de vue politique et économique.

Les partisans de l'entrée en matière plaidèrent avec chaleur que la situation de l'agriculture exige un sauvetage immédiat. L'état de dépendance de cette activité nationale vis-à-vis des banques s'accroît rapidement : la moitié des exploitations sont endettées jusqu'à fr. 4000.— par hectare. Il faut que l'Etat vienne au secours de la population qui a toujours été l'armature du pays. La loi pourra mettre fin à toutes les mesures juridiques exceptionnelles actuellement en vigueur. Elle permettra de supprimer un certain nombre de subventions agricoles.

Mais le projet a rencontré aussi beaucoup de pessimistes. Et il faut remarquer que leurs arguments ne manquent pas de poids. La portée financière des mesures envisagées est en particulier fort incertaine. La contribution de la Confédération est évaluée à 100 millions par le secrétariat des paysans, mais les estimations diffèrent fortement. Le projet ne s'occupe nullement des créanciers et des cautions et les abandonne tout simplement à leur sort. Pour alléger la situation des agriculteurs on a fait déjà de nombreuses entorses à la loi ; en fait, la législation sur la poursuite et la faillite ne leur est plus applicable depuis un certain nombre d'années. Cela ne va pas sans inconvénient : la sécurité des contrats est compromise. La loi n'est plus une garantie ; les créanciers perdent confiance et le crédit agricole est gravement compromis. Le projet constitue une nouvelle centralisation, une nouvelle poussée étatiste qui désagrégera encore le sentiment des responsabilités individuelles. Toute cette œuvre équivaut à une socialisation des dettes. Le projet a un côté politique considérable, car il est inévitable et fatal que le désendetttement des agriculteurs amènera le désendettement de chacun par l'Etat. Le précédent serait des plus dangereux et nous ferait glisser rapidement vers le collectivisme. Le projet ne tient également aucun compte de la situation agricole des régions montagneuses où il n'y a pas d'endettement, mais où les agriculteurs vivent néanmoins dans des conditions excessivement précaires. Le moment n'est pas venu de lancer le pays dans une œuvre de vaste désendettement agricole avant de connaître exactement les effets de la dévaluation. Une augmentation des prix des produits de la terre correspondant à une baisse du loyer de l'argent pourrait améliorer la situation d'une façon

très appréciable et mettre l'agriculture en état de se libérer d'une partie importante de ses dettes.

Telles ont été les principales critiques qui ont été énoncées au cours de la discussion. Il convient de relater que le désendettement proprement dit est critiqué chez les agriculteurs eux-mêmes. Les agriculteurs connaissent en effet le mieux les résultats souvent décevants des assainissements par les soins de l'Etat. Dans certaines régions, en particulier en Suisse centrale, les paysans en sont ouvertement adversaires. Ils trouvent trop compliqué et trop lourd ce « monument juridique » et ils craignent de voir irrémédiablement ébranlé le crédit agricole. La Chambre vaudoise d'agriculture ne semble également pas montrer beaucoup d'enthousiasme pour ce désendettement officiel puisqu'elle relève ce qui suit à ce sujet dans son dernier rapport annuel :

« Nous ne devons point cacher que la « loi fédérale sur le désendettement actuellement à l'étude rencontre des « adversaires acharnés dans tous les « milieux et parmi les paysans également. Si les Chambres fédérales adoptent cette loi, le referendum sera demandé et à la votation populaire, cette loi serait probablement repoussée ».

Dans ces conditions, on peut se demander sérieusement si le Conseil national n'eût pas été mieux avisé en « écartelant » le projet comme le demandait sa Commission. Il aurait mis en vigueur les mesures absolument nécessaires à mettre un frein à l'endettement et remis sur le métier les dispositions divisant les principaux intéressés eux-mêmes.

Choses et Autres

La contribution des établissements de crédit aux assainissements agricoles

Lors de l'assemblée générale de la Caisse de secours en faveur des paysans obérés du canton de St-Gall, le gérant M. Gasser a constaté qu'au cours de 4 ans les établissements financiers du canton avaient déjà attribué pour l'assainissement agricole une somme globale de Fr. 841.000.— sous forme de participations et de réductions sur leurs créances en capital et intérêts. Fr. 544.000.— ont été fournis par la Banque cantonale, Fr. 230.000.— par les banques régionales et Fr. 67.000.— par les Caisses Raiffeisen.

Cela donne une idée de l'étendue des sacrifices financiers que consentent les établissements financiers pour l'assainissement agricole.

La récolte indigène du blé

L'administration fédérale des blés a terminé dernièrement la prise en charge de la dernière récolte de blé. La récolte indigène de 1936 a fourni au total 8500 wagons contre 13.700 l'an précédent. On enregistre ainsi un recul assez sensible de 5.200 wagons.

Ce sont là des recettes importantes qui manqueront dans les comptes de beaucoup d'exploitations agricoles !

La revision des sociétés coopératives

La Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse orientale (VOLG) à Winterthour dispose d'un Office de revision adéquat et excellemment organisé qui peut certainement servir de modèle à d'autres Fédérations.

En 1936, cet Office de revision a effectué 309 revisions ordinaires, 26 revisions extraordinaires et 60 inspections partielles des coopératives affiliées. Outre cela, cet Office a aidé 64 sociétés affiliées à établir leurs comptes annuels et a collaboré à plusieurs organisations comptables, inventaires, transferts de gérance.

Cela montre non seulement toute l'importance que la VOLG attribue à une saine revision de ses sections, mais indique surtout clairement combien cette revision est nécessaire et correspond à une véritable besoin des sociétés coopératives agricoles.

L'organisation de revision de la Fédération de Winterthour est certainement digne de servir de modèle à plusieurs autres Fédérations similaires du pays, qui apportent insuffisamment d'attention à cette importante branche d'activité. La revision des sociétés coopératives est une nécessité absolue et lors de la dernière revision du Code fédéral des obligations le législateur aurait été certainement bien inspiré en la rendant obligatoire comme c'est le cas généralement à l'étranger.

De nombreuses sociétés coopératives agricoles (syndicats d'alpage, coopératives d'achat et de vente, battoirs à grains, moulins agricoles, etc.) sont dans une situation assez précaire et mûres pour une réorganisation intérieure. Un assainissement des sociétés coopératives est aussi urgent actuellement à la campagne que l'assainissement des entreprises particulières. Si des mesures énergiques ne sont pas prises pour réaliser une meilleure organisation des coopératives agricoles, des débâcles ne tarderont pas à se produire dans un prochain avenir. Les Fédérations agricoles diverses, les Chambres d'agriculture et secrétariats agricoles des différents cantons devraient à l'avenir vouer davantage d'attention à cette importante question de la bonne organisation et de la revision des sociétés coopératives agricoles.

Cours de comptabilité pour gérants de syndicats agricoles

L'Office commercial vaudois fait donner actuellement une série de cours de comptabilité réservés exclusivement aux gérants des syndicats affiliés à la Société vaudoise d'agriculture et de viticulture. Le cours est gratuit. Le programme comprend la tenue de livres comptables adaptés aux besoins des syndicats. En outre, il est donné des règles élémentaires de commerce et quelques notions sur le droit coopératif ; donc des connaissances qu'un gérant de syndicat doit posséder.

Nous applaudissons à cette heureuse initiative de l'Office commercial vaudois, car nous avons pu observer aussi combien les organisations agricoles présentent de lacune dans leur administration. Nous souhaitons voir l'Office commercial et la Fédération vaudoise des Sociétés d'agriculture aller plus loin encore dans cette excellente voie d'une bonne organisation coopérative, en prévoyant la revision obligatoire des syndicats et en instituant un Office fiduciaire chargé de l'effectuer.

Au temps des diligences

Il y a 100 ans, on pouvait lire dans la « Gazette de Lausanne » l'entrefilet suivant :

On dit que dans le courant de l'été, un service de diligence sera organisé entre Genève, Lausanne, Fribourg, Berne, Aarau, Zurich, St-Gall, au moyen duquel on pourra se rendre en deux jours et demi ou trois jours de Genève à St-Gall et vice-versa avec la facilité de coucher à Berne et à Zurich.

Actuellement, les moyens de communication entre la Suisse romande et St-Gall, la capitale du raiffeisenisme suisse, sont plus rapides et plus aisées..... Le caissier qui demande aujourd'hui des fonds à la Caisse centrale les reçoit le lendemain déjà et le reviseur qui quitte St-Gall à 5 heures du matin surprend déjà avant midi un caissier genevois.

Nouvelles des Caisses affiliées

SONVICO (Tessin).

Le canton du Tessin possède une seule et unique Caisse Raiffeisen, à *Sonvico*, près de Lugano. Cette Caisse est prospère et groupe un noyau de bons et enthousiastes raiffeisenistes. Il convenait que le « Messager Raiffeisen » fît entendre une fois la voix de ces sympathiques amis de la Suisse italienne. Nous félicitons chaleureusement ces pionniers de la cause raiffeiseniste au Tessin des beaux résultats enregistrés jusqu'ici par leur institution et nous souhaitons ardemment que l'exemple de Sonvico encourage également d'autres communes du canton à s'assurer les bienfaits d'une semblable œuvre sociale. *Réd.*

La Cassa Raiffeisen di Sonvico.

Agli amici e colleghi raiffeisenisti, lettori del « Messager Raiffeisen », giunge per la prima volta la piccola voce della prima ed unica Cassa Raiffeisen del Ticino. Questa voce vuole dapprima portare un saluto ed un' augurio nostro a tutta la falange dei Raiffeisenisti svizzeri e poi indicare la situazione ed i risultati raggiunti della prima Cassa Raiffeisen della Svizzera italiana.

Il 28 Febbraio scorso, abbiamo tenuto la nostra assemblea annuale. Sono 14 anni che venne fondata la Cassa Raiffeisen di Sonvico ed i soci sono cresciuti da 13 a 78. Il movimento generale da Fr. 74.000.— è salito a fr. 342.152,45. La Cassa Risparmio da fr. 12.000.— a fr. 238.896,15 ; la riserva da fr. 70,30 nel primo anno 1923 a fr. 16.614,70 al 31 dic. 1936. Il capitale di garanzia solidale da fr. 50.000 nell

anno di fondazione 1923 ad oltre fr. 500.000 valore di perequazione al 31 dicembre 1936.

All Assemblea del 28 Febbraio 1937 sono intervenuti 62 soci. Il Presidente della stessa Sig. Toscanelli Alfonso, Sindaco di Sonvico, assistito dagli scrutatori Bignasca Massimiliano e Lotti Francesco, dirige i lavori dell'Assemblea, la quale si svolge ordinata ed interessante. Vengono approvati i Rapporti annuali della Direzione, del Cassiere, del Consiglio di Vigilanza.

Il risultato progressivo durante 14 anni passati in un tempo difficile e di crisi monetaria e di lavoro, ha confermato che anche il Ticino è un paese dove il Raiffeisenismo può svolgere l'opera umanitaria di beninteso mutualismo e solidarieta cristiana con efficace profitto per il popolo.

Raccogliere le piccole sparse forze finanziarie locali e formarne una massa solida bene amministrata, che sia sorgente di aiuto finanziario al laborioso ed onesto cittadino, per non lasciarlo cadere nella mani rapaci dell'usaraio banchiere o privato ingardo capitalista, è lo scopo fondamentale della Cassa Raiffeisen. Tale scopo fu fu raggiunto anche a Sonvico dalla nostra Cassa. Ne sono soddisfatti tutti i soci e ne hanno grata soddisfazione, il fondatore della stessa, Don Rovelli ed i suoi fedeli seguaci e cooperatori della Direzione e del Consiglio di Vigilanza nonché il Cassiere Sig. Antonio Giacomazzi zelante e benemerito nel suo difficile ed importante lavoro.

Auguriamo agli altri villaggi del Ticino una Cassa Raiffeisen ed il Ticino sarà piu forte e prospero.

BELFAUX (Fribourg)

Cette Caisse — la plus ancienne de Fribourg romand — a tenu son assemblée générale le 28 février et a commémoré à cette occasion par une petite manifestation spéciale la clôture de sa 30me année d'existence.

Bien préparée par le dévoué caissier M. Louis Guillain, cette fête jubilaire s'est déroulée avec entrain dans une atmosphère de franche cordialité.

A 2 ½ h. *M. E. Chatton*, président, ouvrit la séance administrative et souhaita une cordiale bienvenue à la nombreuse assistance et en particulier aux invités M. l'abbé Raemy, président de la Fédération cantonale et M. Heuberger, secrétaire de l'Union Suisse. *M. L. Guillain*, caissier donna lecture du protocole et les comptes furent mis en discussion et approuvés conformément aux propositions du président du Conseil de Surveillance *M. Schenevey* qui présenta à cette occasion un substantiel rapport et retraça l'activité de la Caisse au cours de ses trois premières decennies. Cette petite banque locale compte aujourd'hui 143 sociétaires, la somme du bilan est de Fr. 632.574.— et les réserves se montent déjà à Fr. 34.672.—.

M. Heuberger, secrétaire de l'Union, fit ensuite une conférence sur ce sujet « *Pourquoi les Caisses Raiffeisen ont résisté à la crise.* » Après avoir d'abord tracé à grands traits le développement du raiffeisenisme en Suisse de 1907 à 1937 et souligné le fait que jamais encore une Caisse Raiffeisen affiliée à l'Union n'a été en difficulté, le conférencier attribue cette frappante résistance aux trois facteurs suivants :

a) Les Caisses Raiffeisen reposent sur l'immuable principe de l'amour chrétien du prochain,

b) les Caisses Raiffeisen disposent d'une excellente organisation et surtout d'un bon contrôle,

c) les Caisses Raiffeisen sont dirigées par des citoyens dévoués et zélés.

Le conférencier rendit hommage aux fondateurs de la Caisse de Belfaux et en particulier à son initiateur M. le colonel Repond qui fut l'un des promoteurs du mouvement Raiffeisen en Suisse romande, en collaboration étroite avec le doyen Traber, le pionnier raiffeiseniste suisse. Le colonel Repond a été le premier délégué qui a fait entendre la voix de la Suisse romande lors d'un congrès de l'Union. C'est lui également qui traduisit les statuts de l'Union et qui noua le premier lien entre les raiffeisenistes des deux côtés de la Sarine. Il a droit à la reconnaissance non seulement des raiffeisenistes de Belfaux mais encore de tous les raiffeisenistes fribourgeois et suisses.

M. Heuberger mit ensuite en évidence les résultats des trente premières années de travail et remit à la Caisse, au nom de la direction de l'Union, un diplôme de fidèle et bon sociétaire. MM. Etienne Chatton, président du Comité de direction et Nicolas Schenevey, président du Conseil de surveillance qui siègent depuis 30 ans dans les organes dirigeants furent également l'objet d'une distinction particulière.

Le conférencier termina son allocution en conviant les sociétaires et la population à soutenir à l'avenir toujours mieux leur Caisse locale. Sous la devise « L'argent du village au village » la Caisse doit recevoir aussi les dépôts de tutelles et les fonds de communes. Vu les services qu'elle rend et vu sa situation saine cette œuvre sociale mérite la sollicitude particulière de la population entière.

M. l'abbé Raemy, président de la Fédération cantonale, prit ensuite la parole pour féliciter la Caisse, ses dirigeants et ses sociétaires. Il démontra l'utilité des organisations Raiffeisen qui sont à l'heure difficile actuelle plus nécessaires que jamais. Elles facilitent l'accès à la propriété, elles contribuent à l'indépendance de la population rurale, favorisent l'épargne et jouent un rôle éminemment moralisateur. Entre la pauvreté et l'extrême richesse il faut l'honnête aisance. Faisant allusion au développement de la Caisse de Morlon qui, avec ses 350 habitants et bien qu'à la porte de Bulle, est arrivée à un chiffre de bilan presque égal à celui de Belfaux, l'orateur apporte aux sociétaires ses cordiaux encouragements à travailler avec zèle et persévérance, dans un parfait esprit de solidarité villageoise, au développement plus considérable encore de cette belle œuvre de la paroisse.

M. le curé Ballaman, un raiffeiseniste modèle, fit ensuite avec éloquence l'éloge des artisans de l'œuvre et rappela en particulier le souvenir de M. le doyen Dubey.

M. L. Guillain caissier donna lecture du premier protocole rédigé par le colonel Repond, où ce dernier soulignait déjà la nécessité d'observer les principes fondamentaux de Raiffeisen pour éviter tout faux-pas et toute défaillance.

Divers toast furent encore portés entr' autres par *M. Chevalley*, chapelain, ancien caissier de Praroman qui, en raiffeiseniste convaincu, engagea surtout les jeunes à se montrer digne du bel héritage que leur laissent leurs pères. Il souligna le fait que M. Repond, juriste, militaire et journaliste a été un pionnier du progrès économique et social et que outre la Caisse Raiffeisen il a fondé encore dans la paroisse le syndicat agricole et la société de laiterie.

Une collation que présida avec maîtrise M. l'abbé Ballaman termina cet après-midi qui laissera d'excellents souvenirs. Chacun rentra chez soi plein d'enthousiasme et avec la volonté bien arrêtée de servir toujours mieux en soldat de cette armée du bien que constituent dans nos villages les phalanges raiffeisenistes.

SALES (Fribourg).

Sous la présidence de *M. Alphonse Pittet*, Député, a eu lieu, le 21 février, l'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen de la paroisse de Sâles. Plus des trois quarts des membres étaient présents.

Le rapport présidentiel est écouté avec beaucoup d'intérêt et relate d'abord les principaux événements de l'exercice 1936. Il souligne ensuite les grands bienfaits de la Caisse Raiffeisen pour nos populations rurales si éprouvées par la crise économique. Il constate les progrès réjouissants et le développement régulier et sûr de notre institution. Aujourd'hui elle a atteint pleinement le but qu'elle s'était proposé et peut, avec une légitime fierté, présenter des comptes et bilan avec *un mouvement général de Fr. 2.146.756,55 et un bilan de Fr. 1.356.004,40.* Elle a réalisé un bénéfice net de Fr. 4651,15 qui porte son fonds de réserve à Fr. 47.434,80. *En 1936 les dépôts confiés à la Caisse ont augmenté de Fr. 130.000 en chiffre rond.* Enfin, M. le Président met en relief la sécurité absolue de la Caisse pour les déposants. Depuis plus de 20 ans d'activité elle n'a subi aucune perte. Cela prouve avec quel zèle les organes dirigeants s'occupent de leur tâche et constitue pour eux le plus beau certificat de prudence et de clairvoyance.

Le compte-rendu du caissier *M. Louis Pasquier* est plein d'indications et d'enseignements des plus intéressants. Il cause un grand plaisir aux emprunteurs en annonçant une baisse à peu près générale des taux débiteurs. Ceux-ci sont extrêmement favorables relativement au marché actuel de l'argent et les détenteurs des comptes-courants, exempts de la commission usuelle, sont particulièrement privilégiés. A cause de la marge minime qui suffit à la Caisse locale pour les frais d'administration et la constitution du fonds de réserve, c'est chaque année une petite fortune qui reste entre les mains de ses clients. La preuve en est fournie par le caissier en se basant sur les différents postes du bilan.

M. l'Abbé Demierre, Rd Curé, secrétaire, clôt la partie oratoire en adressant d'aimables paroles au président, aux membres des Comités, au caissier et à tous les sociétaires. Il relève le côté moral d'une institution de crédit mutuel bien comprise et se réjouit de la bonne harmonie qui règne au sein de l'association.

De plus en plus l'assemblée générale est attendue avec joie, de plus en plus elle est appréciée. On y sent une atmosphère de confiance qui réconforte et rend meilleur Pour les uns elle est faite de reconnaissance pour l'aide efficace reçue en des temps pénibles ; pour d'autres elle est l'expression

de la sécurité et de l'intime satisfaction de se rendre utiles en mettant à la disposition de leurs semblables les économies réalisées. Il en résulte une communauté d'idéal et d'intérêt qui, par des liens invisibles mais très forts, unit entr'eux les gens de la paroisse en réalisant le vieil adage : « L'Union fait la force ».

COURTEDOUX (Jura bernois).

Dimanche, 31 janvier dernier, a eu lieu l'assemblée annuelle ordinaire de la Caisse Raiffeisen de notre village. Très bien revêtue, fréquentée même par des personnes n'étant pas sociétaires de notre Caisse, cette assemblée a laissé la meilleure impression.

Des rapports très intéressants présentés par MM. *Michel, maire,* président, *Jobé Edmond,* négociant, *Grangeon Eugène,* industriel, et *Barbey Abel,* caissier, ont retenu l'attention de l'assemblée pendant une bonne heure.

La cinquième année d'activité de notre jeune Caisse qui vient de se terminer, a répondu, au point de vue de l'activité, au-delà des espérances les plus optimistes. On ne saurait nier les grands services que peut rendre pareille organisation dans un milieu comme le nôtre. Pour être complet voici quelques chiffres tirés des comptes annuels:

Le mouvement général de 1936 se monte à Fr. 526.262.— et le bilan, tout en accusant une augmentation de Fr. 19.000.—, solde par Fr. 186.937.—.

9 nouveaux membres ont été admis au cours de l'année, ce qui porte notre effectif à 65 sociétaires. Un intérêt de 4 % fut versé aux sociétaires pour leurs parts sociales.

Puis l'assemblée désigna M. *Louis Michel,* typographe, comme secrétaire du comité de direction, en remplacement du regretté Joseph Bruat, ancien maire, décédé en août dernier, et pour qui l'assemblée eut une délicate pensée.

L'année 1937 qui vient de débuter promet déjà. Que le résultat de 1936 décide les indécis. Notre Caisse rend de précieux services à la population laborieuse de notre village.

COFFRANE (Neuchâtel).

Le 8 février au collège, les 40 membres de la Caisse fondée à la fin de 1935 étaient réunis pour leur première assemblée générale ordinaire. C'est avec un vif intérêt qu'ils ont entendu la lecture de ce premier rapport d'exercice qui leur faisait toucher du doigt la confiance rencontrée immédiatement par notre jeune institution. En effet, *dans les douze mois de son existence, notre Caisse a reçu en dépôt la somme de Fr. 89.204.— ;* soit Fr. 54.704.— en épargne répartis sur 85 livrets, et Fr. 34.500.— à terme représentant 33 obligations. Ces fonds qui nous ont été confiés nous ont permis de prêter Fr. 56.000.— à nos sociétaires, et nous pourrions faire mieux encore si certains détenteurs de carnets d'épargne n'usaient pas de leurs livrets comme de comptes-courants : il y a eu trop de retraits. Nous ferons mieux aussi quand toutes préventions seront tombées à l'endroit d'une Caisse locale telle que la nôtre : il y a encore des incompréhensions à dissiper et des résistances à vaincre.

Les résultats sont néanmoins très encourageants : le bénéfice brut a payé tous les frais de constitution et déjà bien amorti nos achats de matériel ; quant au bénéfice net, il a servi, conformément aux statuts, à inaugurer un fonds de réserve et à rémunérer les parts d'affaire libérées.

Des remerciements ont été votés au caissier pour tout le travail qu'il a fourni et pour le désintéressement dont il a fait bénéficier notre Caisse.

En résumé, nos débuts sont encourageants et nous envisageons l'avenir avec espoir et confiance.

LE PAQUIER (NEUCHATEL)

L'assemblée annuelle statutaire a eu lieu le 6 courant au collège. Elle fut très fréquentée.

En ouvrant la séance, le président tint à saluer la présence de M. P. Urfer, médecin-vétérinaire, « parrain » de notre caisse, des 26 sociétaires et d'une trentaine d'auditeurs qui s'intéressent plus particulièrement à l'application pratique des principes Raiffeisen, dans notre région.

Dans son vivant rapport, dont la première partie est consacrée à un suggestif examen de la situation de l'agriculture en 1936, *M. Alexandre Cuche,* président du comité de direction souligne les nombreux services rendus jusqu'ici par la Caisse Raiffeisen, tant au point de vue matériel que moral. La seconde partie a trait aux réjouissants progrès enregistrés par cette dernière durant ce deuxième exercice de son activité. Les mouvements de fonds ont passé de fr. 58.200.— à fr. 119.485 accusant ainsi une augmentation de fr. 61.285.— et nécessitant 315 écritures ; la caisse d'épargne a reçu 14.657 francs de dépôts répartis sur une cinquantaine de livrets. 10.250 francs de petits prêts ont été accordés durant cette période. Ce chiffre du bilan est de fr. 28.246,35 Enfin le nombre des sociétaires a passé de 22 à 26. Ces résultats sont dus, en bonne partie, au dévouement du caissier, *M. Constant Cuche, fils.* Le vice-président du conseil de surveillance, *M. Henri Cuche, père,* donne ensuite lecture de son intéressant rapport. Après avoir présenté un aperçu des constatations encourageantes formulées par le reviseur de l'Union lors de la dernière revision de notre caisse, M. Cuche au nom de l'organe qu'il représente, remercie caissier, membres des comités et sociétaires : il souhaite que chacun fasse l'effort nécessaire pour toujours mieux comprendre et réaliser les solides enseignements de Raiffeisen. Sur sa proposition décharge est donnée, avec remerciements, aux dirigeants responsables pour leur gestion de 1936.

Par la même occasion, l'assemblée avait à nommer un membre au conseil de surveillance. M. James Mosset est élu.

Les délibérations administratives ainsi terminées, *M. P. Urfer* fit une causerie intitulée « L'effort personnel et l'effort de solidarité dans la vie du paysan d'aujourd'hui. » Effort personnel avant tout, mais aussi collaboration plus étroite, solidarité entre agriculteurs, tel est le thème du vivant plaidoyer développé par le conférencier. Homme de cœur, M. Urfer attaque le mal à sa racine, avec vigueur, convaincu de la nécessité urgente de cette intervention. Lorsque les disputes, les querelles d'intérêt auront fait place à l'entente cordiale, dans nos villages, alors seulement sera réalisée la devise de Raiffeisen : « Aime ton prochain comme toi-même ». L'institution de notre Caisse est un moyen dont nous devons nous servir pour mettre nos vies en harmonie toujours plus intime avec l'esprit de cette devise. *E. M.*

ORZENS (Vaud).

Samedi 20 février dernier, les sociétaires du Crédit Mutuel d'Orzens, système Raiffeisen, se réunissaient en assemblée générale annuelle à Orzens. Ils étaient venus nombreux, (car c'est toujours avec impatience que l'on attend le résultat des comptes de l'année.

M. W. Billaud, président du Comité de Direction, ouvre la séance par les souhaits d'usage. Après la nomination de deux scrutateurs et la lecture du procès-verbal de l'assemblée précédente il présente d'abord quelques considérations sur l'année écoulée, au point de vue de l'agriculture particulièrement. Il rappelle aussi la dévaluation et le succès de l'emprunt de défense nationale. Il donne également un aperçu du mouvement raiffeiseniste suisse en 1936, montrant que chaque année voit la fondation de nouvelles caisses. Puis il parcourt ensuite les principaux postes du compte général et du bilan de l'année qui vient de se terminer. En conclusion, M. le président invite chacun à persévérer dans la voie de l'épargne, source d'indépendance et de progrès social.

Ensuite *M. Bolomey,* caissier, commente chacun des points du Résumé des comptes mis à la disposition des membres. Il fait ressortir l'augmentation des dépôts confiés à la Caisse, le chiffre du bilan fr. 177.621,10 et l'excellente situation au point de vue de la liquidité. Il insiste sur l'emploi des coffrets d'épargne que le Crédit tient à la disposition des familles, montrant que c'est le meilleur moyen d'encourager la jeunesse à l'économie.

M. Alfred Pitton, président du Conseil de surveillance présente, à son tour, le rapport de gestion. Il relève l'excellent travail du Comité de Direction et du caissier et demande à l'Assemblée d'adopter les comptes présentés, puis d'en donner décharge aux organes responsables. Les sociétaires présents, à l'unanimité, font droit au vœu exprimé. Deux membres des Comités MM. Marcel Guichard (direction) et Albert Chevalley (Surveillance) n'acceptent pas une réélection. Ils sont remplacés par MM. Ernest Burkhard et Edmond Burla.

Le caissier procède ensuite à l'appel nominal et à la répartition de l'intérêt des parts sociales (fr. 4 net).

En résumé, notre 4me exercice marque une nouvelle bonne étape dans le développement de notre Caisse, étape encourageante qui fait bien augurer des années à venir.

PENTHEREAZ (Vaud).

Lundi 15 février, la Caisse de Crédit Mutuel de Penthéréaz tenait sa première assemblée générale sous la présidence de M. *Denis Mercier,* Président du comité de direction.

M. Mercier ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue à chacun et après la lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée, il présenta un rapport très complet du 1er exercice.

Entrée en activité le 1er mars 1936, notre jeune Caisse débuta avec 30 membres,

Après avoir donné un aperçu de l'année 1936 et de ses conséquences déficitaires au point de vue agricole, le rapporteur donna

connaissance à l'assemblée des différents postes des comptes.

Le mouvement général a été de Fr. 216.027.— et a nécessité 238 opérations.

Le bilan atteint la somme de Fr. 61.714.— dont Fr. 52.446.— de dépôts en Caisse d'épargne répartis sur 78 carnets et 6000 fr. d'obligations, résultat fort réjouissant pour une période de 10 mois.

L'exercice laisse un bénéfice de Fr. 2 90 après avoir payé tous les frais de fondation et constitution de la Caisse.

M. le Président termine en invitant chacun à faire de la propagande adroite en faveur de notre Caisse locale, institution discrète, d'une grande utilité dans un village et capable de rendre de très grands services.

M. R. Millioud, caissier, commente les chiffres du bilan et compte de profits et pertes, le compte général ayant été remis à chaque sociétaire. Il donna quelques explications sur les exigences de la nouvelle loi sur les banques au sujet des fonds propres et de la liquidité.

M. J. Mayor, président du Conseil de surveillance, dans un très intéressant rapport, donna connaissance de l'activité de ce dernier Conseil. Il se plaît à relever la bonne tenue de la comptabilité et la bonne gestion des organes directeurs qui ont pleine conscience de la tâche qui leur incombe. Le rapport du reviseur est des plus élogieux pour la Caisse.

M. Mayor adresse ses remerciements au caissier pour sa bonne gestion et au Comité de direction pour son dévouement et son excellente administration. En terminant, le rapporteur propose à l'assemblée l'adoption des comptes présentés ce qui est ratifié à l'unanimité.

C'est en décembre 1935, qu'un citoyen proposait en assemblée du Conseil général la création d'une Caisse de Crédit mutuel (système Raiffeisen) dans notre localité. Ce vœu fut aussitôt pris en considération vu les exigences des grandes banques et la cherté de l'argent. La bonne marche des Caisses dont sont dotés la plupart de nos villages voisins contribua également pour une bonne part au succès de cette initiative.

M. Golay, Président de la Fédération vaudoise fut appelé à donner une conférence et d'emblée la constitution d'une Caisse fut décidée. Le 13 janvier avait lieu l'assemblée constitutive et le 1er mars 1936, la Caisse de Crédit mutuel commençait son activité.

Les résultats réjouissants, dépassant les prévisions les plus optimistes, obtenus pendant les dix mois de l'exercice écoulé sont la preuve que la fondation d'une telle Caisse était une nécessité dans notre village.

Les solides principes qui sont à sa base ainsi que l'institution de revision professionnelle sont des garanties de toute sécurité pour les déposants. Par leur application stricte nous espérons voir venir à la Caisse la majeure partie des réserves du village qui permettront à notre institution locale d'offrir tous les avantages qu'on peut attendre d'elle en vertu de cet adage : l'argent du village au village.

DARDAGNY (Genève).

C'était pour le mercredi 10 février 1937, à 20 heures, que les 50 membres de la Caisse de Crédit Mutuel de Dardagny avaient été convoqués au Château pour tenir leur 5me assemblée générale.

L'appel accuse 42 présences. Le président du Comité de direction, *M. Edmond Ramu*, donne lecture du rapport dans lequel il expose ce que fut la marche de la Caisse pendant le 5me exercice. C'est avec un plaisir bien légitime qu'il constate le nouveau progrès fait par la modeste banque de Dardagny.

Tous les postes du bilan, sauf celui des comptes-courants créanciers enregistrent une augmentation.

Le nombre des opérations s'est élevé à 1128.

Le bilan fait un nouveau saut de Fr. 70.000 et passe à Fr. 583.828,25. En 1932, lors de la fondation, le règlement d'exécution avait fixé la limite des dépôts à Fr. 500.000.—, somme qui paraissait alors un maximum pour une commune d'à peine 700 habitants dont les 2/3 environ vivent de l'agriculture.

Le bénéfice de l'exercice est satisfaisant. Fr. 2361.15 vont aux réserves qui atteignent Fr. 6471,45.

Après l'exposé financier, le Président insiste sur la valeur éducatrice des Caisses de Crédit fidèles aux principes de Raiffeisen et se dit persuadé que si celles-ci avaient existé partout 50 ans plus tôt, la situation des paysans suisses serait certainement meilleure. Elles auraient exigé des amortissements importants aux périodes prospères et auraient poussé au désendettement qui se révèle bien difficile par des moyens normaux dans les temps de vaches maigres.

Enfin M. Ramu s'élève contre le système encore trop accepté de laisser s'accumuler les factures. Pour tout homme qui peut offrir une garantie quelconque, l'exploitation d'un compte à la Caisse de Crédit est plus avantageuse car il ne faut pas oublier qu'un 2 % au comptant représente le 8 % pour un paiement à 3 mois. Et puis surtout, on sait à quoi on en est, et c'est là l'essentiel.

M. Alfred Desbaillets, président du Conseil de surveillance dit que la tâche de ce Conseil est bien simple quand tout va bien, que chacun, à son poste, remplit sa tâche avec conscience et que le rapport de revision de St-Gall conclut en des termes élogieux. Il constate que les principes qui inspirèrent les propagateurs des Caisses Raiffeisen sont bien respectés sous l'œil vigilant et pénétrant de l'Union suisse. Puis M. Desbaillets dit l'excellente impression que lui a laissé le Congrès de Coire en mai 1936, Par le sérieux avec lequel elle traite toute affaire, par l'excellence des principes qui la guident, par la sincérité des hommes qui sont à sa tête, l'Union suisse mérite toute notre confiance ; c'est la sécurité, dit M. Desbaillets.

Le caissier, *M. Pierrehumbert, inst.*, fait ensuite part de quelques expériences faites pendant ces 5 premières années. Il insiste sur la saine collaboration qui n'a cessé d'exister entre tous, il souligne l'effort de sincérité et de loyauté qui anime toute l'organisation raiffeiseniste suisse. Il constate aussi que si on a pu une fois ou l'autre trouver nos principes trop rigides, c'est tout à notre honneur. Au cours de l'exposé de quelques détails relatifs aux comptes, le caissier est heureux de signaler qu'*aucun amortissement, qu'aucun intérêt, ne sont restés impayés* et faisant allusion à l'Union suisse, il déclare que lorsque l'exemple vient de haut, il est contagieux.

M. François Gros, le doyen des membres, un vaillant octogénère, pose quelques questions puis manifeste son étonnement et son plaisir en face de la marche rapide de la Caisse et dans un langage imagé, plein de bonhomie, dont il a le secret, il met les membres des comités en face de leur responsabilité et de leur tâche.

Après l'approbation des comptes, l'assemblée vote la modification de l'art. 1 du règlement d'exécution et porte la limite des dépôts à Fr. 800.000.—.

C'est alors la répartition de l'intérêt des parts sociales et la 5me assemblée a vécu laissant le souvenir d'une soirée bien employée. *C. P.*

HEREMENCE (Valais).

La Caisse de Crédit Mutuel d'Hérémence a tenu sa 27me assemblée générale pour l'approbation des comptes de 1936 le 7 mars courant à la salle paroissiale d'Hérémence, sous la présidence de *M. Jean Seppey*, vice-président.

Cette assemblée réunissait 197 membres.

Le chiffre du bilan au 31 déc. était de fr. 441.393.—

Le mouvement général en 1936 a atteint fr. 1025.000.—

Les réserves sont de fr. 16.355.—

L'assemblée a été honorée de la présence de *M. Puippe*, président fédératif des Caisses du Valais Romand, qui a fait une causerie fort goûtée de tous. Cette journée réconfortante a donné aux membres une ardeur nouvelle au travail pour le bien commun ; elle a resserré aussi les liens qui unissent les gens de différentes classes travailleuses de la paroisse.

L'assemblée fut levée à 16 heures 30 au milieu de l'entrain général, et les sociétaires se sont quittés avec de chaleureuses poignées de mains pour regagner leurs foyers. A.

Emprunts remboursables

Nous rappelons ci-après quelques emprunts échus ou appelés au remboursement :

Dès le 1er février 1937
Ville de Genève 3 % de 1896
Dès le 31 mars 1937
Canton de Lucerne 4 ¾ % de 1928
Dès le 15 avril 1937
4 % Chemins de fer fédéraux 1912-14
Dès le 30 avril 1937
4 ½ % Canton de Berne 1923
Dès le 1er mai 1937
4 % Crédit Foncier vaudois de 1907 série G
Dès le 15 mai 1937
4 % Chemins de fer fédéraux 1923 (3me électrif.)
Dès le 15 juillet 1937
4 % Rente des Chemins de fer fédéraux 1900
4 % Caisse hypothécaire du canton de Fribourg Série 0 1902.

Les intérêts cessent de courir dès la date fixée.

La Caisse centrale se charge de l'encaissement des titres et des coupons sans frais aucun.

Editeur responsable :
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall
Impr. A. Bovard-Giddey, Lausanne